

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017

Le mardi 12 septembre 2017, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18H35 et propose de désigner Saidi-Ali CHELLALI pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur CHELLALI procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, M. Saidi-Ali CHELLALI.

EXCUSES :

M. Richard BRUMM
M. Jean-Yves SECHERESSE
M. Thierry BRAILLARD
M. Kear Kun LO
M. Kader CHARNI
Mme Emilie DESRIEUX
Mme Agnès MARION

POUVOIR A :

Mme CONDEMINE
Mme PICOT

Mme GALLIOU
Mme DAGORNE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 28 JUIIN 2017 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

Mme LA MAIRE : C'est notre premier conseil d'arrondissement après les vacances ; j'espère qu'elles ont été bonnes pour tous.

Mme IEHL : Je souhaite faire une petite déclaration en ouverture de séance. J'ai quitté la majorité à la Métropole et rejoint le groupe du GRAM, j'ai quitté EELV également ; cela fait suite à un certain nombre de constats. Je pense que la séquence électorale a précipité ma décision. Cela ne changera rien quant à mon action, mes décisions et ma participation à ce conseil et par rapport au 7^e arrondissement. Merci.

1 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SCI Esprit Gerland pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 154 000,00 euros relatifs à une opération de construction de 23 logements PSLA située 17, rue Pierre Bourdeix à Lyon 7^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : C'est la première garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SCI Esprit Gerland pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 154 000,00 euros relatifs à une opération de construction de 23 logements PSLA située 17, rue Pierre Bourdeix à Lyon 7^e

Je vous remercie, chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 613 800,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 56 et 64, rue des Rancy / 31, rue du Lac / 19, rue Vaudrey / 80, rue Paul Bert / 52, rue Etienne Richerand / 20, rue de la Rize à Lyon 3^e et 22 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Toujours une garantie d'emprunt, cette fois-ci sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes, qui construit beaucoup sur notre arrondissement, pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 613 800,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements sur plusieurs arrondissements.

Nous sommes concernés dans notre arrondissement par quelques logements 22 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e.

Je vous remercie, chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 – Proposition de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune de Lyon par arrêté préfectoral – Direction de l'Ecologie Urbaine.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit là d'une proposition de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune de Lyon.

Le préfet s'en occupera après déclaration en mairie.

Pour notre arrondissement, il s'agit de la Zone 1, délimitée par les rues Faidherbe, du Général de Miribel et la route de Vienne.

La mэрule est un champignon qui s'attaque au bois essentiellement tendre qui n'a pas été traité et peut causer des dégâts importants.

Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 – Programmation financière complémentaire 2017 au titre de la santé et de la lutte contre le sida. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations pour un montant total de 11 771 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de la programmation financière complémentaire 2017 au titre de la santé et de la lutte contre le sida.

Notre arrondissement est concerné par l'association NOVA. Il ne s'agit pas de prévention ni de soins médicaux envers cette pathologie mais d'un accompagnement social auprès des personnes qui en sont victimes.

Il est proposé un montant de 1 000 euros à l'association NOVA pour l'année 2017.

Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme IEHL : *Je voudrais des explications concernant la baisse de subvention à ces associations, à l'exception d'une seule qui voit son montant augmenter par rapport à 2016.*

Mme FIERS : *Oui parce que son investissement pour prendre soin du bien-être des malades a été beaucoup plus important et ils ont reçu beaucoup de personnes par rapport aux autres années.*

Mme IEHL : *La baisse des autres se justifie de quelle façon ?*

Mme FIERS : *Je n'ai pas les informations car ces associations ne concernent pas notre arrondissement. Par rapport à l'année précédente, c'est réajusté ; c'est fait en concertation avec ces associations.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2017 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 335 540 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière – Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2017 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 335 540 euros.

Notre arrondissement est concerné par 14 crèches associatives : Les P'tits pas pour 51 000 euros, Septimousses pour 49 600 euros, Chaudoudoux MC pour 12 900 euros, Les Bébés Bilingues pour 38 000 euros, Les P'tits bouts pour 16 000 euros, Gribouille pour 44 800 euros, Maisons des Tout-Petits pour 39 000 euros, Grain d'Orge pour 73 000 euros, Pouss'7 RAM pour 11 000 euros, Nicolas et Pimprenelle pour 20 400 euros, Les Canaillous pour 41 560 euros, les Carpillons pour 23 200 euros, Chocolatine pour 39 500 euros et Souris 7 qui accueille beaucoup d'enfants en situation de handicap, pour 76 600 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

M. BLACHIER : *Comme dans la délibération il y a Chaudoudoux qui dépend de l'Entraide Protestante, je ne peux pas participer au vote mais je soutiens ce dossier.*

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Conseiller intéressé, M. BLACHIER ne participe pas au vote)

6 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2017 pour un montant total de 26 282 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2017 pour un montant total de 26 282 euros.

Pour notre arrondissement, il s'agit de la même association NOVA qui vient en aide aux personnes face au handicap ; en particulier aux personnes qui ont eu des accidents de voiture avec des handicaps assez lourds, pour lesquels une pause bien-être et un accompagnement à une plus grande autonomie sont nécessaires.

Le montant proposé pour l'association NOVA est de 2 100 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme DAGORNE : *Ces deux rapports concernent l'association NOVA et dans le premier rapport, on avait un budget global de l'action présentée.*

On a 3 colonnes dans le tableau et plus que 2 dans le deuxième, ça ne doit pas forcément dépendre de vos services mais si on pouvait avoir des présentations cohérentes surtout quand on a de nombreuses associations.

On voit la subvention 2016 et la subvention 2017 et le coût global dans la première opération et là, on a simplement le rappel 2016 et la subvention proposée pour 2017 mais on n'a pas le budget global des actions.

Ce serait plus clair si on pouvait voir s'il s'agit de la même action ou pas.

Mme LA MAIRE : *Je vous rappelle que ces rapports sont préalablement examinés en commission. Il est préférable de poser ce type de question en commission de manière à ce que les documents puissent être fournis lors de la séance du conseil d'arrondissement.*

Il n'y a pas eu de remarques en commission là-dessus.

Mme DAGORNE : *Je sais que mon groupe y va ; ma question n'est pas faite pour vous mettre en difficulté.*

Mme LA MAIRE : *Je ne le prends pas comme ça mais c'est mieux pour chacun d'entre nous de poser les questions en commission.*

Mme FIERS : *En fait, en ce qui concerne la pause bien-être pour les personnes qui portent la pathologie du SIDA, les moyens mis en œuvre ne sont pas les mêmes que pour les personnes cérébraux-lésées.*

La dénomination est la même mais les moyens, la mise en œuvre, le personnel qui intervient et les acteurs qui interviennent ne sont pas les mêmes.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Approbation d'une convention de mise à disposition du petit théâtre des musées Gadagne entre la ville de Lyon / Musées Gadagne et l'association "La sauce singulière", pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre de la Biennale Hors Normes –Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Mes dossiers vont être plus légers. Je commence par la Biennale Hors Normes qui nous fait l'honneur d'être présente dans les différents territoires de Lyon ; c'est piloté par « la Sauce Singulière », association bien connue des habitants, située rue Pasteur.

La BHN est un acteur important dans le paysage de l'art contemporain, en particulier de l'art brut, dans notre métropole.

La ville de Lyon et en particulier la mairie du 7^e arrondissement sont partenaires et notre mairie soutient l'évènement depuis longtemps, au point aujourd'hui que cet évènement compte très fortement sur vous. Cela m'a rappelé un proverbe cambodgien : « le tigre compte sur la forêt, comme la forêt compte sur le tigre ». On vous propose de mettre à la disposition de cette « Sauce Singulière », le petit théâtre du musée Gadagne afin de pratiquer un spectacle de théâtre d'objet sur table, pour un montant de 1 650 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 – Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association OPLA, pour l'organisation de la manifestation "En Attendant Blandan", le samedi 9 septembre 2017- Direction des Evénements et Animations.

Ce rapport est retiré car la manifestation n'a pas eu lieu donc il n'y a pas de subvention.

9 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Cité de la musique Philharmonie de Paris, pour constituer un orchestre Démos sur le territoire métropolitain et demandes de subvention afférentes à différents financeurs publics (Préfecture du Rhône, CAF du Rhône, communes et Cité de la Musique Philharmonie de Paris) – Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Cela concerne un travail de l'Auditorium de Lyon sur un projet Démos qui vise à favoriser l'apprentissage de la musique pour des jeunes issus de quartiers en politique de la ville.

La Ville de Lyon /Auditorium Orchestre national de Lyon pilote le projet. De plus, la contribution directe de la Ville de Lyon sera à hauteur de 15 000 euros correspondant à 3 groupes d'enfants issus de quartiers lyonnais relevant des quartiers politique de la ville.

Nous sommes concernés par le quartier en veille Guillotière/Moncey/Voltaire.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - Attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 43 000 euros – Approbation d'une convention d'application entre la ville de Lyon et le Théâtre Nouvelle Génération - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit des arts visuels et musiques actuelles. Nous sommes concernés par le Ninka Tour avec un évènement à 2 visages pour faire la promotion des jeunes artistes musicaux lyonnais en matière de musiques actuelles.

Le Ninkasi Urban Week qui a déjà quelques années avec un festival d'art urbain, avec le pop, la danse de rue ; il s'agit de soutenir cet évènement à hauteur de 5 000 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11- Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 95 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique – Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels – Approbation de conventions d'application entre la ville de Lyon et diverses associations – Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne un certain nombre de lieux du 7^e arrondissement, en réalité il y a 4 lieux car la compagnie Mac Guffin qui a son siège dans le 3^e arrondissement, a son lieu de diffusion dans le 7^e arrondissement qui est le théâtre de l'Uchronie rue de Marseille.

Il est proposé une aide de 5 000 euros, l'année dernière elle était de 7 000 euros, tout simplement parce qu'il avait été fait des travaux de mise aux normes.

C'est une des scènes qui permet à des jeunes compagnies lyonnaises de se révéler.

Sens Interdits pour un évènement qui se passe tous les 2 ans, c'est un festival biennale de théâtre international qui se déroule dans différents lieux de la Métropole, son siège est situé rue Basse Combalot.

Le soutien proposé est de 5 000 euros.

Toujours dans le même bâtiment : Si Tu... c'est la structure qui gère le théâtre de l'Elysée qui est devenu un lieu de tremplin et de découverte du jeune théâtre lyonnais. Les critiques sont de très bonne facture sur le travail effectué et les salles sont de plus en plus pleines et c'est difficile, si les réservations ne sont pas faites longtemps à l'avance, de trouver un siège.

Le soutien proposé est de 5 000 euros.

Enfin, Woodstower qui est un festival que vous connaissez bien. Il se situe sur le Parc de Miribel Jonage, dont les locaux se situent à la Guillotière.

Woodstower qui bénéficie cette année, d'une enveloppe de 1 500 euros, contrairement à l'année dernière où il n'y avait pas eu de soutien.

C'est un festival très large, tourné vers les musiques actuelles mais pas seulement, il y a du théâtre, de la danse, de la performance, cela se déroule chaque fin d'été dans le Parc de Miribel Jonage.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 – Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville Approbation d'une convention cadre – Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération revient régulièrement chaque année, elle concerne l'attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville ainsi que l'approbation d'une convention cadre.

En raison du nombre important d'acteurs impliqués dans le développement commercial du 7^e arrondissement, nombreuses associations de commerçants, il a été nécessaire de réviser le positionnement et la complémentarité de la structure.

Il a été convenu d'un plan de 5 actions considérées prioritaires. C'est sur ces actions que la subvention est allouée.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération adoptée à l'unanimité en commission.

Mme DAGORNE : *Je vais approuver ce rapport mais je ne participerai pas au vote puisque je suis membre de l'association, en tant que représentante de la mairie.*

Mme GALLIOU : *Je ferai de même. Merci.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Conseillères intéressées, Mme GALLIOU et Mme DAGORNE ne participent pas au vote)

13 - Attribution de subventions pour un montant total de 52 000 euros dans le cadre de l'Entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire et le développement des activités économiques, et la promotion de la consommation responsable – Approbation d'une convention – Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération que l'on vote chaque année a pour objet l'attribution de subventions pour un montant total de 52 000 euros dans le cadre de l'Entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire et le développement des activités économiques, et la promotion de la consommation responsable avec l'approbation d'une convention.

En effet, par la délibération du 28 septembre 2015, la ville de Lyon a défini sa stratégie globale en matière d'ESS.

Cette stratégie comprend les axes suivants : la promotion de l'ESS ; le soutien à l'entrepreneuriat en ESS et le développement d'activités économiques ; la promotion de la consommation responsable.

Notre arrondissement est concerné par plusieurs actions : la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire pour une subvention de 5 000 euros, l'Université Lumière Lyon 2 développe depuis de nombreuses années des activités d'enseignement et de recherche pour l'ESS ; pour l'année 2017/2018, cette coopération s'inscrit dans le souci et la volonté de relever pour l'ESS, 5 enjeux : la visibilité, la lisibilité, le développement du mode d'entreprendre, l'évitement du piège de la banalisation au regard d'une logique économique dominante et la capacité à produire une ESS alternative et différente.

Cette collaboration a pour but de poursuivre l'action entamée précédemment, de promouvoir et sensibiliser des techniciens et/ ou des élus de la ville de Lyon à l'ESS.

La prochaine action sera une conférence le 6 octobre à la mairie du 3^e arrondissement.

Il est aussi important dans l'axe 2, de parler de la coopération d'activités et d'emplois CAP Service, pour une subvention de 7 500 euros. Elle accompagne de nombreux acteurs de la ville de Lyon, dont 11 de l'ESS du 7^e arrondissement. Accompagnement dans la création puis dans la stabilisation de leur modèle économique et de leur activité.

Lyon étant incontestablement la place forte de la gastronomie internationale, la ville ne pouvait que s'engager pour une alimentation durable, favorable à la santé et à l'environnement dont l'accompagnement de l'association le BOL par une subvention de 6 000 euros.

Le BOL organise chaque automne la « Quinzaine des Récoltes », événement grand public qui a réuni 15 000 personnes l'an passé et qui permet de promouvoir toutes les initiatives de la filière alimentaire du territoire.

Ce PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) sur l'alimentation regroupe 25 structures impliquées dans la filière alimentaire durable comptabilisant environ 80 salariés et 5 M€ de chiffre d'affaires cumulés, des centaines de producteurs et de bénévoles et des milliers de consommateurs.

L'association augmente la visibilité des structures du pôle et la communication auprès du grand public à travers l'organisation de la Fête des Récoltes qui aura lieu le 23 septembre prochain, de 14h00 à 21h00 sur les quais du Rhône comme chaque année.

Nous pouvons évoquer la structure GRAPE, coopérative créée à partir de l'Épicerie 3 P tits pois rue Sébastien Gryphe, ainsi que la monnaie locale citoyenne La Gonette à laquelle de nombreux commerçants du 7^e arrondissement, ont adhéré durant l'année.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

M. CHARLES : *Je voulais vous inviter à la Fête des Récoltes, le samedi 23 septembre, où sont présentées un certain nombre de structures comme les AMAP où l'on travaille beaucoup sur les variétés anciennes lyonnaises et il y aura un chef reconnu comme Alain ALEXANIAN qui travaillera et un certain nombre d'animations très intéressantes.*

Je vous invite à y participer car c'est une très belle fête.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 – Attribution de subventions pour un montant total de 24 000 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon et d'une subvention de 17 500 euros à la CCI Lyon Métropole dans le cadre de la 10^e enquête sur les comportements d'achat des ménages - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Ce rapport concerne l'attribution de subventions pour un montant total de 24 000 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon et d'une subvention de 17 500 euros à la CCI Lyon Métropole dans le cadre de la 10^e enquête sur les comportements d'achat des ménages.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité pour les Lyonnais, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations.

Le 7^e arrondissement est concerné par une association de commerçants et par 2 associations de métiers.

Le soutien des associations métiers qui sont la Chambre Syndicale et Patronale de la boulangerie du Rhône pour une subvention de 5 000 euros et l'association « M Ton Marché » anciennement ADPM, pour une subvention de 10 000 euros.

Ces subventions reviennent chaque année et la délibération aussi.

L'association des commerçants est l'association « Cœur du 7 » créée en 2015, regroupe 39 adhérents, des artisans et commerçants, des secteurs Thibaudière, Jean Jaurès, Saint Louis ; elle organise régulièrement des animations grâce au dynamisme et au bénévolat de ses membres actifs : Fête des Terrasses, Dolce Vita à Thibaudière, loto, édition d'un calendrier des commerçants avec un travail photographique, et un projet d'illuminations de l'avenue Jean-Jaurès et la rue de la Thibaudière pour décembre 2017.

Néanmoins, comme il s'agit d'une jeune association de commerçants, son potentiel reste à développer. En effet, l'Association ne dispose pas de salariés et fonctionne essentiellement avec les cotisations de ses adhésions.

Pour l'année 2017, l'association envisage de donner plus de visibilité à son action en améliorant ses outils de communication.

Ceci passera par la mise en œuvre d'un plan de communication qui regroupe : l'impression d'une gazette d'information à l'attention des riverains sur les événements à venir, les projets de l'association et les nouveautés dans le quartier ; la refonte de son site Internet ; la création de bâches pour les stands utilisés pendant les événements ; l'édition d'un macaron avec le logo de l'association pour les vitrines des commerçants.

Pour l'année 2017, l'association sollicite pour la première fois l'aide financière de la ville de Lyon afin de pouvoir décliner ce plan de communication. L'objectif étant de donner plus d'ampleur aux animations en ciblant une jauge plus large et affirmant ainsi sa présence dans la vie du quartier.

La ville propose une subvention de 3 000 euros.

CCI Lyon Métropole : attribution d'une subvention de 17 500 euros pour la réalisation de la 10^e enquête sur les comportements d'achat des ménages.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Illuminations 2016 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 12 235 euros - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Ce dossier concerne les subventions complémentaires pour plusieurs associations de commerçants lyonnaises.

L'association concernant le 7^e arrondissement est l'association Chevreul and Co à hauteur de 296 euros.

Les subventions sont données en 2 temps et c'est le complément que vous votez aujourd'hui, calculé sur la base des factures acquittées.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Approbation de la Programmation PEDT 2017-2018 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP – Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le présent rapport concerne l'approbation de la Programmation PEDT 2017-2018 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP.

Ce rapport est relativement dense et pour ne pas alourdir mon propos, je ne listerai pas ici les sommes allouées aux différentes actions décrites dans cette programmation.

Néanmoins, il est important de rappeler conformément au comité de pilotage PEDT que la présente programmation mettra l'accent sur la citoyenneté et les valeurs de la République, l'attractivité des écoles et des collèges, le bien-être et le rythme de l'enfant.

Par ailleurs, je note également que la programmation PEDT met l'accent sur les temps périscolaires ainsi que sur l'accompagnement des familles.

Le montant total de ces subventions est de 944 200 euros mais ça ne concerne pas la programmation du projet de réussite éducative ni la programmation Politique de la Ville sur le volet extrascolaire et vacances.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

M. GEOURJON : *Deux ou trois commentaires sous forme de satisfaction concernant plus particulièrement la partie périscolaire de ce dossier.*

La première satisfaction est de voir l'évolution du ministre de l'éducation nationale qui a donné la liberté aux communes, après concertation avec les écoles, les parents et le milieu associatif, de l'organisation du rythme scolaire.

Vous savez que je n'étais pas du tout convaincu par la décision imposée par le précédent gouvernement donc je suis satisfait de cette évolution.

Je suis satisfait aussi de cette décision de l'adjoint à l'éducation de lancer une concertation ; j'espère qu'elle sera plus ouverte et plus transparente que celle qui avait été organisée il y a quelques années. De la bouche même de l'adjoint à l'éducation, il n'a aujourd'hui, pas d'a priori et il souhaite que cette concertation soit la plus ouverte possible, et pas d'a priori sur la décision qui devrait en découler.

La seule contrainte est que la décision doit être prise d'ici fin janvier 2018 pour que les parents, les écoles et les associations et la ville de Lyon, puissent s'organiser pour la rentrée 2018-2019.

Satisfaction également : dans les activités périscolaires, je vois que l'association Coup de pouce « savoir lire » retrouve crédit auprès de la ville de Lyon ; j'avais dénoncé en 2015, en conseil municipal, des coupes budgétaires successives qui faisaient que le club Coup de pouce Clé qui était au nombre de 14 en 2013, était passé à 5 en 2014 et 2 en 2015.

Je vois avec plaisir que pour 2018/2019, je crois que l'on aura 17 clubs Coup de Pouce Clé, 8 clubs Coup de Pouce Cla.

Pour ceux qui ne sont pas au courant, les opérations Coup de Pouce, sont des accompagnements très personnalisés auprès d'enfants en CP, en tout petits groupes pour les enfants qui sont en décrochage scolaire, notamment vis-à-vis de la lecture. Ces activités périscolaires ont lieu de 16h30 à 18h00 ; elles ont un résultat extraordinaire, en termes de réinsertion dans la réussite scolaire.

Il faut étudier cela pour l'avenir et peut-être pour la rentrée 2018/2019. C'est plus compliqué à mettre en œuvre le périscolaire étant concentré sur le vendredi après-midi et ça a un coût budgétaire plus important mais je pense que ce coût permettra de faire des économies beaucoup plus efficaces car on aura des enfants qui ne seront pas en échec scolaire demain.

Je voterai avec enthousiasme ce dossier.

Mme DAGORNE : *Je suis d'accord avec Monsieur GEOURJON et nous nous satisfaisons aussi des orientations du nouveau ministre de l'éducation ; il faut le dire lorsqu'il y a des choses qui vont bien.*

Il faut voir comment les communes vont mettre cela en place, certaines ont statué dans un sens ou dans l'autre pour cette rentrée.

Comme Monsieur GEOURJON, nous sommes très en attente de la concertation et sur comment la visibilité des résultats pourra être communiquée car nous avons connu des petits soucis il y a quelques années.

En attente de cette satisfaction sur ce dossier particulier, comme il n'y a pas de dossier sécurité, j'ai une question liée à la sécurité de l'école ; comment est organisée la présence des personnes qui font traverser les rues à proximité des groupes scolaires puisqu'à la rentrée j'ai pu m'apercevoir qu'il y avait un certain nombre de manques.

Certains m'ont expliqué qu'il y avait des coupes budgétaires, d'autres qu'on a du mal à recruter. Je voulais savoir si des choix ont été faits ou si la situation était figée pour l'année, on sent qu'il y a un certain nombre d'écoles où la sécurité n'est pas forcément assurée.

C'est un sujet d'actualité et sur la sécurité de la traversée de rues des établissements scolaires publics ou privés, sur quels critères cela est fait ? Merci.

M. DA COSTA : *Avant de répondre à la question de Madame DAGORNE, je vais faire un bref rappel sur la façon dont la concertation a eu lieu à Lyon. Elle s'est traduite par un geste démocratique particulièrement important, dans la mesure où nous avons fait le choix de concerter l'ensemble des conseils d'école, sous forme de conseil d'école extraordinaire donc, ça concernait les parents d'élèves ainsi que les acteurs associatifs qui aujourd'hui, ont participé à cette réforme.*

De ce côté-là, on peut parler de transparence tout à fait ouverte.

Concernant les agents de circulation au niveau des écoles, la quasi-totalité des écoles du 7^e arrondissement disposent d'un agent de circulation ; vous avez remarqué que dans certaines écoles élémentaires, nous n'avons pas d'agent de circulation dans la mesure où les enfants ont l'habitude, très souvent, d'aller tout seuls à l'école.

On met l'accent sur les écoles maternelles, en concertation avec les services de gendarmerie ; très souvent ce sont des personnes retraitées ; le revenu proposé à ces personnes est extrêmement faible ce qui fait que l'on n'a pas beaucoup de personnes qui sont intéressées par ce travail.

Une journée de formation est proposée à ces personnes pour aider à traverser les enfants mais, au niveau du 7^e arrondissement, à l'heure actuelle, nous ne rencontrons pas de difficultés particulières à ce niveau -là, nous avons 2 personnes qui ont abandonné leur poste et un processus de recrutement est en cours.

Mme DAGORNE : *Dans les écoles aujourd'hui, s'il n'y a personne sur ce poste, cela veut dire que c'est en cours de recrutement sur les écoles où il y en avait précédemment ? Merci beaucoup.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances- Programmation complémentaire 2017, pour un montant total de 23 400euros – Autorisation de solliciter une subvention de 54 000 euros au titre de l'année 2017 pour ce dispositif – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances- Programmation complémentaire 2017, pour un montant total de 23 400 euros ainsi que l'autorisation de solliciter une subvention de 54 000 euros au titre de l'année 2017 pour ce dispositif.

Au titre de l'année 2016, le montant étatique attribué à la ville de Lyon pour la gestion de ces dispositifs, est de 54 000 euros.

Notre arrondissement est concerné par la SLEA, à laquelle 900 euros sont proposés, pour organiser un séjour de vacances de 5 jours, pour des jeunes filles qui bénéficient d'un soutien scolaire.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Monsieur DA COSTA, vous nous présentez les rapports 18, 19 et 20 ensemble.

18 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2^e tranche) à 8 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo au titre de l'année 2017 – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je rapporterai les 3 rapports ensemble. Il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement général (la 2^e tranche) aux MJC, Centres Sociaux, Maisons de l'enfance et l'Arche de Noé.

Au niveau de notre arrondissement, sont concernés par ces subventions : la MJC Jean Macé pour un montant de 119 250 euros – le Centre Social de Gerland pour un montant de 161 023 euros, l'Arche de Noé subventionné à hauteur de 85 829 euros et la Maison de l'enfance, pour un montant de 116 101 euros.

Je note que dans l'ensemble, les subventions de fonctionnement pour ces associations, sont en augmentation d'environ 30 000 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 – Attribution de subventions de fonctionnement général (2^e tranche) aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2017- Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires- Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 – Attribution au titre de l'année 2017 de subventions de fonctionnement général (2^e tranche) aux 12 MJC de Lyon, à l'association "Comexpression" ainsi qu'au Réseau

Rhône-Ain-Saône (R2AS) – Union Territoriale des MJC-MPT- Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT- Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 16 000 euros aux associations sportives de proximité – Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit des Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 16 000 euros aux associations sportives de proximité.

Ce sont les 3^e et derniers Lions du Sport pour l'année 2017 avec toujours le même principe : 2 000 euros pour chacun des arrondissements.

Le 7^e arrondissement est concerné par : l'association des Chinois de Lyon pour 500 euros – l'Edelweiss Saint Louis pour 750 euros et Full Contact Lyon Gerland pour 750 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association" JF. Danse "pour l'organisation du Championnat du Monde de rock acrobatique le 2 décembre 2017 au Palais des sports de Lyon –Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association" JF. Danse "pour l'organisation du Championnat du Monde de rock acrobatique le 2 décembre 2017 au Palais des sports de Lyon.

Ce championnat du monde est organisé chaque année dans un pays différent et pour la première fois en France en 2017.

Il est organisé par la FFD, sous l'égide de la fédération mondiale de danse en collaboration avec la ville de Lyon.

Il est proposé, en raison de l'importance de cette manifestation, une subvention de 5 000 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Lyon 7^e - Opération 07311001 - PUP GINKGO - Groupe scolaire (acquisition et construction) - Acquisition du tènement cadastré BT 39 et BT 41, situé 8 à 12 rue Croix-Barret, préempté par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un groupe scolaire - EI 07311 Numéros d'inventaire 07311A001 et 07311T00101 Lancement de l'opération pour l'acquisition et affectation d'une partie de IAP 2015 – 1'Aménagement groupes scolaires 2015-2020", programme 00006 – Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport concerne l'acquisition par la Métropole de Lyon, pour le compte de la ville de Lyon, d'un tènement immobilier à Gerland, au 8 et 12 rue Croix-Barret, dans la perspective de pouvoir construire sur ce terrain un nouveau groupe scolaire.

Je précise qu'il s'agit bien de l'achat d'un terrain et pas la construction du groupe scolaire qui nous l'espérons, sera inscrit sur le prochain mandat.

Néanmoins, puisque l'on nous reproche assez souvent de ne pas assez anticiper nos besoins en groupes scolaires, nous prouvons par cette délibération que nous tentons d'anticiper le plus possible et d'identifier lorsque les cas se présentent, il s'agit de mutation de terrain, un tènement de la surface nécessaire puisque pour un groupe scolaire de 18 classes, il faut un terrain d'environ 5 000 m².

La Direction de la ville de Lyon a identifié ce terrain ; on propose à la Métropole dans le cadre de sa compétence d'acquisition et de son droit de préemption, d'acheter ce terrain de 7 373 m².

Il est proposé d'exercer le droit de préemption et d'inscrire un emplacement réservé pour un groupe scolaire dans le cadre du futur PLUH.

Le montant de cet exercice de préemption est estimé à 3,4 millions d'euros, majorés des conditions d'agence 122 400 euros.

Il est d'ores et déjà prévu d'ajouter une somme d'environ 2 millions d'euros pour dépolluer ce sol puisque, comme vous le savez, tous les sols de Gerland ont un taux de pollution important, cette somme est nécessaire puisque nous construisons une école.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - Programmation financière complémentaire 2017 au titre de la politique de la ville (volets lien social, Fonds associatif local et du Fonds d'initiatives locales) pour un montant total de 34 750 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit là de la programmation financière complémentaire 2017 au titre de la politique de la ville (volets lien social, Fonds associatif local et du Fonds d'initiatives locales) pour un montant total de 34 750 euros.

Nous avons plusieurs associations dans le 7^e arrondissement : Thillandsias qui est un programme de captation vidéo sur la place Mazagran auprès des populations d'origine africaine, un très beau projet qui est une première sur ce secteur ; cette association demande une aide à la ville de Lyon pour accompagner ce projet d'un montant de 1 000 euros.

Dans le cadre du dispositif FAL, nous avons aussi un complément de subvention pour les Dames de Gerland par rapport à leur besoin initial, pour un montant de 1 250 euros.

Les jeunes de Gerland dont le dossier a été examiné un peu tardivement, c'est pour cela qu'il n'a pas pu être passé précédemment, pour un montant de 3 500 euros.

7 Accueil pour un montant de 3 000 euros, dont le dossier comme le précédent a été examiné tardivement.

Nous donnons également une subvention au Centre Social de Gerland pour l'aide au fonctionnement du conseil citoyen. Ce montant est donné par l'Etat à la ville de Lyon qui le reverse au conseil citoyen pour un montant de 1 000 euros.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau, foyers-restaurants), pour un montant de 294 593 euros. Approbation et autorisation de signer les conventions de financement – Délégation générale aux actions sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Ce dossier concerne des subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau, foyers-restaurants), pour un montant de 294 593 euros ainsi que l'approbation et autorisation de signer les conventions de financement.

Ce rapport concerne plusieurs parties : les aide-ménagères mais, nous n'en avons pas sur le 7^e arrondissement. Pour le conseil municipal, vous avez une rectification concernant la subvention versée au CEREMH puisqu'il travaille sur la mobilité des personnes handicapées et âgées.

J'en profite pour vous dire que nous avons organisé la semaine européenne pour la mobilité pour les seniors du 16 au 22 septembre avec des ateliers du CEREMH dans 3 résidences, la marche nordique sur les berges du Rhône et des ateliers avec une psychomotricienne dans nos résidences.

Il est important que nos seniors continuent à bouger.

Un certain nombre de subventions concernant des animations : pour le 7^e arrondissement, une subvention pour le chantier collectif qui effectue des lectures vivantes – c'est la 3^e fois que nous finançons cette association qui fait des animations dans plusieurs de nos résidences et une subvention pour Unis Cité qui est maintenant dans notre arrondissement pour des services civiques sur 4 EHPAD, pour soutenir les animatrices et lutter contre l'isolement même dans nos résidences de personnes âgées isolées.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire 2017 pour un montant total de 19 200 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières. Au titre de l'année 2017, le montant global de ces subventions est de 19 200 euros.

Notre arrondissement est concerné par la SLEA à laquelle il est proposé 4 700 euros pour organiser les chantiers de restauration et de remise en état d'espaces verts.

L'Arche de Noé est également subventionnée d'un montant de 1 200 euros pour un chantier peinture.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27- Attribution de subventions à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales pour un montant de 61 500 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit de l'attribution de subventions à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales pour un montant de 61 500 euros. Notre arrondissement est concerné par Unis-Cité pour la mobilisation et l'accompagnement dans le cadre du service civique volontaire, pour un montant de 5 000 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28 – Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université, sise 35 rue de Marseille à Lyon 7^e, pour l'organisation des 30^e Entretiens Jacques Cartier – Année 2017 – Approbation d'une convention – Direction des Relations Internationales.

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : Ce rapport nous est présenté chaque année en conseil d'arrondissement du 7^e. Il s'agit de l'attribution de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université, pour l'organisation des 30^{ème} Entretiens Jacques CARTIER.

Depuis 2016, l'association Centre Jacques CARTIER, a retravaillé sa gouvernance et est désormais constituée de 2 fondations, une québécoise et l'autre française et la fondation française est abritée par la fondation pour l'Université et ne peut percevoir directement des subventions.

Les entretiens Jacques CARTIER sont à leur 30^e édition ; cette manifestation participe aux enjeux pour la ville de Lyon en matière de développement urbain, contribue au rayonnement international de notre ville et participe à l'attractivité de notre territoire en renforçant le partenariat et la connaissance mutuelle entre la ville de Lyon et la ville de Montréal, à travers la mobilisation de nombreux élus et représentants du monde économique, culturel et universitaire lyonnais.

Ils rencontrent leurs homologues canadiens à cette occasion.

Les entretiens Jacques CARTIER se tiennent deux années de suite à Lyon et la 3^e année à Montréal ; l'année dernière, c'était à Lyon du 21 au 23 novembre, autour de 24 conférences et événements qui ont attiré plus de 2 200 participants dont 294 conférenciers.

Les thématiques abordées étaient sur la santé, le développement des territoires, de l'énergie et des sciences.

En 2017, les Entretiens Jacques Cartier, dont c'est la 30^e édition, se dérouleront à Montréal du 16 au 18 octobre, et seront fortement intégrés aux festivités entourant le 375^e anniversaire de la ville de Montréal. Trois événements se tiendront en soirée pour favoriser les échanges et les rencontres et promouvoir les collaborations entre Lyon et Montréal.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

M. GEOURJON : Je voudrais faire une double suggestion.

Nous avons approuvé hier le Plan Local d'Urbanisme et Habitat à la Métropole de Lyon à la quasi unanimité.

Dans le calendrier à venir, d'ici la fin de l'année, les communes devront donner leur avis et au deuxième trimestre 2018, il y aura une enquête publique ouverte à tous les habitants, associations et professionnels pour qu'ils puissent eux aussi donner leur avis sur ce nouveau PLUH.

Ce serait très intéressant que vous puissiez organiser une information des élus du 7^e arrondissement pour avoir un focus sur cet arrondissement de ce nouveau PLUH, sachant que certaines évolutions nous concernent, je pense notamment au secteur multi fonctions avec le stade de Gerland et tout le périmètre autour et le secteur mixité fonctionnelle où vous avez la possibilité d'imposer des surfaces dédiées à l'artisanat dans des programmes immobiliers neufs.

Je pense que ça peut être intéressant d'avoir un focus spécifiquement pour le 7^e arrondissement, au cours d'une commission générale, d'ici la fin de l'année.

La deuxième suggestion serait peut-être d'organiser début 2018, une réunion publique pour présenter un focus plan d'urbanisme sur l'arrondissement, aux habitants pour qu'ils puissent agir dans le cadre de l'enquête publique, en connaissant le dossier car, 150 kg de documents sur l'urbanisme, c'est un peu indigeste.

Mme LA MAIRE : *Je donnerai la parole à Loïc GRABER, en charge de l'urbanisme sur cet arrondissement mais je peux vous affirmer que nous avons un vrai souci d'informer toute l'équipe et l'ensemble des résidents du 7^e arrondissement, de ce PLUH.*

Je vous rappelle que nous avons déjà organisé dans le passé des réunions d'information ; nous le ferons de nouveau, il faudra en fixer le calendrier. Cela me paraît effectivement une bonne idée de vous le présenter.

Je vais passer la parole à Loïc GRABER mais j'en profite pour vous dire que Loïc GRABER exerçait jusqu'à présent la fonction d'adjoint à la démocratie participative dans l'arrondissement parce qu'il avait cette fonction au niveau de la mairie centrale.

Il a souhaité s'en décharger compte tenu de la charge qui est la sienne à la mairie centrale, en tant que maire-adjoint en charge de la culture et j'ai donc demandé à Christophe AMANY de prendre en charge cette fonction, ce qu'il a accepté ; j'ai pris un arrêté visé par la Préfecture aujourd'hui même. Il est donc officiellement en charge de la démocratie participative dans notre arrondissement et il va pouvoir se joindre à Loïc GRABER en charge de l'urbanisme pour organiser cette information.

M. GRABER : *Depuis le début du mandat, je m'efforce d'associer le plus souvent possible « les corps constitués » que ce soit les comités d'intérêts locaux ou les conseils de quartier sur les projets urbains au fur et à mesure qu'ils arrivent. La dernière opération en date est celle sur l'ex-garage Gallieni Ford avant l'opération de démolition, avec le représentant du CIL et le conseil de quartier Jean Macé.*

Nous prévoyons la même chose sur le PUP Duuvivier que nous avons délibéré juste avant l'été.

Votre demande est normale et nous l'avons un peu anticipée. Nous aurons l'obligation de passer en arrondissement et au conseil municipal, nos futures délibérations puisque la ville de Lyon va être sollicitée dans le cadre des personnalités publiques, à donner son avis sur l'arrêté de PLUH fait hier par la Métropole donc ça va arriver sur le mois d'octobre ou novembre. Cela donnera lieu à un débat et un échange.

Au-delà de ça, il y a un temps de pédagogie à faire, y compris sur le plan politique, j'entends bien votre demande.

J'avais proposé, à l'époque, avant que le calendrier du PLUH ait tendance à déborder, de rencontrer les instances des habitants des 3 quartiers parce que c'est un peu difficile de le faire en même temps sur tout l'arrondissement, et d'aborder à chaque fois les projets phares ou les évolutions majeures du PLUH car du cœur Guillotière à Gerland, on est sur des spécificités radicalement différentes.

Je m'étais fixé un créneau sur le 1^{er} trimestre 2018 puisque l'enquête publique devrait démarrer à priori sur mars/avril, donc utiliser ce laps de temps pour pouvoir le faire et présenter sur nos 3 quartiers, ce qui change, les évolutions mineures et majeures et les éléments importants.

J'ai bien reçu votre demande sur les secteurs de mixité fonctionnelle, c'est une vraie évolution et le PUP Duvivier en est une très belle illustration sur le 7^e arrondissement, y compris sur l'évolution des secteurs de mixité sociale puisque Gerland va évoluer dans cette perspective-là.

Il y a beaucoup de projets dans ce PLUH qui méritent que l'on s'y attarde et nous allons mettre en place les différents temps d'échanges sur la fin de cette année et début d'année prochaine.

Mme LA MAIRE : Nous en avons terminé avec ce conseil d'arrondissement et nous levons la séance. Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h40.
